N° 1339. — 14 Année. Mercredi 2 Mars 1892.

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue de Vieux-Abreuvoir, N° 18
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal, Place Nationale ; à PARIS, à l'Agence Havas, 8 bis de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, à l'Agence HELEGEN et H. ROLLANDS, 1, Place de la Bourse.
Les lettres non affranchies seront refusées.

TÉLÉPHONE

ÉLECTION LÉGISLATIVE
Scrutin de ballottage du 6 mars
2e Circonscription de Béthune
(Pas-de-Calais)
Candidat Républicain progressiste
Arthur LAMENDIN
Secrétaire général du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais
Membre du Conseil supérieur du Travail

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
publiera prochainement
BEAU PAGE
PAR
PIERRE SALES

## Au dehors et au dedans

Voilà le ministère Loubet, tant bien que mal, constitué. Une petite crise ministérielle tous les deux ou trois ans n'est sans doute pas un malheur : elle peut servir à renouveler l'énergie des régime parlementaire, s'entretenir la bonne hygiène constitutionnelle, pourvu qu'on n'en abuse pas, pourvu aussi que les solutions soient claires.

Celle qu'on nous donne aujourd'hui l'est-elle ? Durera-t-elle ? C'est ce que nous verrons. Il est certain que le premier devoir qui s'impose chez nous à un cabinet quel qu'il soit, et qui s'impose d'une manière implacable, c'est de porter très haut l'étendard du pouvoir laïque, de ne prêter à aucun soupçon du côté clérical. Ce devoir n'est pas difficile à remplir en France.

Nos crises sont anodines auprès de celles qu'on voit ailleurs, en Allemagne, en Belgique, dans les pays d'ordre héréditaire, monarchique ou impérial. Nous sommes certainement les gens du monde qui donnons le moins de tablature au « Maître suprême, » que l'empereur d'Allemagne interpelait l'autre jour en ces termes : « Comprenez-vous ce de mal avec votre maison depuis quelques siècles ! » Et cest furieusement vrai.

On sent que Guillaume a quelque compassion pour ce Dieu qui s'est donné tant de tracas avec le Brandebourg. Il le trouve, il le plaint, et on peut croire en effet que ce Dieu n'est pas encore sorti de peine. Il ne fait peut-être qu'y entrer. « Notre aïeule de Rosbach » a plus affaire à un malheureux prince de Soubise, à la tête d'une armée, disant-elle intérieure ; c'est avec les Berlinois qu'il doit s'arranger. Il n'agit de donner du pain aux ouvriers qui n'en ont pas. Ce problème est un peu plus difficile que de faire tirer où il faut quelques coups de canon et de condamner des régiments, alors surtout qu'un Frédéric le commande.

Son mystique héritier peut aller à Rosbach, je pense qu'il n'y retrouverait pas le mouvement élevé par Frédéric le Grand, par le grand Napoléon. Il a fait détruire bien des choses, et nous n'avons pas appris qu'on l'ait relevé. Napoléon aussi a donné bien de l'embarras au « Maître suprême. » Il lui en a donné autant qu'aux tous les Guillaume et les Frédéric réunis ; mais, comme le disait à la Diète brandebourgeoise l'empereur actuel d'Allemagne :

« Il faut espérer que tout cela n'aura pas été en pure perte. » Il faut espérer que tant de batailles, de massacres et de désordres, suscités par les lieutenants de la Providence, finiront par apprendre aux peuples à se donner eux-mêmes un ordre meilleur.

En attendant, il s'agit d'avoir du pain. On pourrait s'imaginer que cela regarde directement celui qui fait pousser le blé ; mais ce n'est pas le blé qui manque. Seulement, il faut tant d'argent pour les armées et les canons qu'il n'en reste pas assez pour acheter du froment. Le travail de l'ouvrier ne suffit plus à le nourrir, avec sa femme et ses enfants. A Vienne, à Rome, comme à Berlin, les sans-travail et les sans-pain invoquent les municipalités, tendent des mains suppliantes vers le roi et vers l'empereur.

Les gouvernements n'y peuvent rien et les socialistes non plus. Toutes les lois sur les accidents du travail, sur les caisses de retraite et sur l'arbitrage ne peuvent remédier sensiblement à cette situation, qui n'est pas un accident, mais le résultat naturel de la belle politique que M. de Bismarck et la Prusse ont imposée depuis vingt-quatre ans au monde. « Mais il faut espérer que tout cela n'aura pas été en vain... »

Comme la population ouvrière de l'Allemagne demande du travail et du pain, le télégraphe nous prévient qu'on pourrait bien proclamer le petit ou le grand état de siège et faire de nouvelles lois contre les socialistes. Ce n'est pas impossible, en effet, nous connaissons cette philosophie. La police a dû en venir aux mains avec les émeutiers sous les Tuileries et faire évacuer, à l'arme blanche, les abords du palais impérial. On a pillé les boulangeries et même les bijouteries et ceux qui n'avaient pas de pain se sont jetés sur les débits de tabac pour se consoler.

« Notre allié de Rosbach », au lieu de planer sur les champs de victoire et d'inspirer des Frédéric II, en est réduit maintenant à se faire agent de police et à bousculer ces pauvres gens dans les rues. Il ne doit pas être fier de ce rôle nouveau ; cela mange de prestige. Le Dieu des armées, laissant son tonnerre et ses éclairs, monte la garde autour des boutiques pour défendre le pain contre l'assaut des affamés qui veulent le prendre. Quelle décadence ! quelle misère !

Quant à nous, nous tiendrons de devenir toujours plus fort et plus disciplinés, toujours plus patients. Il arrive que les potentats de ce monde, quand ils se sentent dans une impasse, veulent en sortir par des coups de tête et en cassant tout autour d'eux. C'est très dangereux pour eux-mêmes, mais c'est aussi très dangereux pour les autres.

Le ministère qu'on vient de nous faire ressemble tellement à l'ancien qu'on en est à se demander ce que signifie cette crise de dix jours. On y remarque surtout l'absence de M. Constans, ce qui remplit d'une joie égale M. Rochefort et M. Goblet.

N'en parlons plus et hâtons-nous, si c'est possible, de reprendre le suite de nos affaires avec toute l'énergie dont nous sommes capables. « Nous verrons encore de grandes choses », dit l'autre : c'est à croire, en effet, et il est bon de se tenir prêt à tout ; mais les grandes choses ne seront peut-être pas celles que l'on pense en Brandebourg.

Hector DEPASSE.

## LE PROJET DE LOI sur la Conciliation et l'Arbitrage facultatif

Voici les principaux articles du projet de loi sur l'arbitrage :

Article 1er. — Il est institué des *comités de conciliation* et des *conseils d'arbitrage* pour prévenir ou régler pacifiquement les différends d'ordre collectif aux patrons et ouvriers et employés, portant sur les conditions du travail.

Art. 2. — Les patrons et les ouvriers ou employés qui, voulant provoquer l'arbitrage, ne sont point tombés d'accord, directement entre eux, sur les conditions de cet arbitrage, peuvent, soit ensemble, soit séparément, en personne ou par mandataires, adresser au *Comité de conciliation* ou à l'un des cantons en cette le différend une déclaration écrite contenant :

1° Les noms, qualités et domiciles des demandeurs ou de ceux qui les représentent ;

2° L'objet du différend avec l'exposé succinct des motifs allégués de la demande ;

3° Les noms, qualités et domiciles des personnes auxquelles la proposition d'arbitrage qui fera suite a été faite.

4° Les noms, qualités et domiciles des délégués choisis, s'il y a lieu, par les parties. (Article).

Art. 6. — Les délégués des parties, en nombre égal, constituent le *Comité de conciliation*.

Leurs réunions ont lieu sous la présidence du juge de paix, qui est à leur disposition pour diriger les débats, mais il n'a point à voter, ni n'y peut avoir que voix consultative.

Art. 7. — Si l'accord s'établit, dans ce comité, sur les conditions de l'arbitrage, ces conditions sont consignées dans un procès-verbal dressé par le juge de paix et signées par les délégués.

Art. 8. — Si l'accord n'a pu s'établir, le juge de paix invite les parties à désigner, soit chacune un arbitre, soit un arbitre commun.

Au cas où il serait désigné des arbitres, ceux-ci pourraient faire choix d'un tiers-arbitre.

Art. 9. — Le désaccord avec l'objet, précisé et signé par les arbitres, est remis au juge de paix.

Art. 10. — Si les arbitres n'arrivent à s'entendre ni sur la solution à donner au différend, ni pour le choix d'un tiers-arbitre, l'honneur de l'arbitrage est consigné par le juge de paix dans un procès-verbal.

Art. 11. — La demande d'arbitrage, le refus ou l'absence d'opposition de la partie adverse, le décision du Comité de conciliation ou celles des arbitres, ou, enfin, l'acte de la sentence d'arbitrage, rédigés par le juge de paix du maire de chacune des communes où s'étendait le différend sont, par chacun des soins qui les rédige, publiés par affiches à la place réservée aux publications officielles.

L'affichage le plus étendu de ces décisions pourra en outre se faire par les prévôts intéressés. Les affiches seront dispensées du timbre.

## NOS DÉPÊCHES

*Service spécial télégraphique et téléphonique*

### CONSEIL DE CABINET

Paris, 29 février. — Les nouveaux ministres se sont réunis ce soir à 4 heures au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Loubet, qui a quitté Mont-de-Marsan à 4 heures. Le conseil a décidé, dans un projet général la déclaration ministérielle qui sera lue à la Chambre.

M. Loubet va rédiger le texte de cette déclaration dont les mêmes ministres ont connaissance jeudi matin seulement dans la nouvelle réunion du Conseil.

On annonce que M. Loubet a l'intention de donner peu de portefeuilles à ce document qui n'aurait qu'une trentaine de lignes.

La Gironde va se occuper encore de la question des sous-secrétaires des colonies. En effet, avant de s'occuper des questions de personnes, il y a lieu de faire un nouveau départ d'attributions.

Non-seulement le cabinet est prêt à répondre dès jeudi à une interpellation ; mais on dit même qu'il est décidé de la voir produire immédiatement, afin de dissiper tout équivoque et d'être fixé sur son sort.

On sait d'ailleurs que M. Pelletan a manifesté l'intention d'interpeller le gouvernement à défaut de cette initiative, il est probable qu'un autre membre déposera une interpellation.

Si M. Pelletan persiste dans sa résolution d'interpeller jeudi le nouveau ministère sur son attitude à l'égard du clergé, il est probable que le droitier saisirait cette occasion pour affirmer la résolution qu'aller ont prise dans la récente réunion de la rue de Bourgogne, c'est-à-dire, de ne tenir sur le terrain légal pour défendre les intérêts des conservateurs.

On assure que c'est M. de Mackau qui fera cette déclaration, qui confirmera, tout au moins la reconnaissance tacite de la constitution.

De son côté, le groupe constitutionnel affirmera son existence en désignant M. Piou à la tribune pour développer l'ordre du jour qui a été voté, il y a trois jours, et que nos lecteurs connaissent.

### ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

#### Au Conseil général

Paris, 29 février.

Eure-et-Vilaine. — Canton nord-ouest de Rennes. — M. Tumeau, républicain a été élu.

Landes. — Canton de Magron. — M. de Gros, républicain, élu.

Corse. — Canton de Morosaglia. — M. Gavini, républicain, élu.

Canton de Rogliano. — M. Mottet, républicain, élu.

Indre. — Canton d'Ardentes. — M. de Fougères, conservateur, élu.

### TRAITÉ FRANCO-AMÉRICAIN

Paris, 29 février. — M. Tirard, ministre du commerce et de l'industrie, a pu de terminer les négociations qu'il avait engagées avec le représentant des Etats-Unis et que la crise ministérielle avait interrompues.

Le ministre demandait la mise application à la France de l'article 5 du bill Mac Kinley, qui donne au président des Etats-Unis le droit de supprimer l'admission en franchise de certains produits tels que le sucre, les matières, les peaux, etc.

En échange, M. Jules Roche proposait l'application de notre tarif minimum à diverses marchandises américaines, dont la valeur est sensiblement égale à celle des produits français visés par l'article 5 du bill Mac Kinley.

Un accord sur ces bases est définitivement intervenu ce matin entre ministre du commerce et le représentant américain.

Le président de la République des Etats-Unis publiera, le 15 mars prochain, une note indiquant les pays auxquels ne sera pas appliqué l'article 5 du bill.

M. Jules Roche va déposer dès lundi, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi portant approbation de l'accord intervenu entre les deux gouvernements.

### Au Ministère de la Marine

Paris, 29 février. — M. Cavaignac, le nouveau ministre de la marine, a reçu ce matin l'amiral Gervais, chef de l'état-major général de la marine, qui lui a présenté divers amiraux et les directeurs du service des inspecteurs généraux de la marine. Il a adressé quelques mots à ses collaborateurs et leur a dit qu'il comptait sur eux pour mener comme par le passé la bonne exécution du service.

### LES FONDS SECRETS

Paris, 29 février. — M. Constans s'est rendu à onze heures et demie à la Chambre, pour dire compte, suivant l'usage, au président de la République, de l'emploi des fonds alloués aux dépenses secrètes de sûreté générale.

### Le directeur de la sûreté générale

Paris, 29 février. — M. Gavelle, directeur de la Sûreté générale, a donné sa démission. Il rentre au conseil d'Etat, dont il est membre en service extraordinaire. Son successeur n'est pas encore désigné.

### L'escadre russe en France

Saint-Pétersbourg, 29 février. — La presse de Saint-Pétersbourg se préoccupe déjà du voyage projeté de l'escadre russe à Cherbourg, pour rendre à l'amiral Gervais sa visite.

On avait d'abord pensé à composer l'escadre de la frégate le *Dmitri Donskoy* et de cinq croiseurs, mais on a dû par trouver que cette unité donnerait une idée trop flatteuse de la flotte russe, et l'on admettre que l'on verrait les cuirassés *Pierre-le-Grand*, *Empereur-Alexandre II*, *Nicolas Ier et Ilia*, accompagnés de plusieurs grands torpilleurs.

Après leur visite à Cherbourg, ces cuirassés se rendront à Toulon.

## ATTENTAT À LA DYNAMITE

### chez la princesse de Sagan

Paris 29 fév. — Deux lettres contenant une matière explosible ont été déposée cette nuit sous la porte de l'hôtel de Sagan, rue Saint-Dominique, près de l'esplanade des Invalides.

Le concierge procédait comme chaque matin au nettoyage lorsqu'il aperçut, contre la porte cochère, porte monumentale, une petite boîte en fer-blanc semblable à celles qui contiennent des conserves sardines.

#### L'explosion

Il la pousse avec son balai et l'envoya vers le ruisseau, lorsque celle-ci heurtant le bordure du trottoir fit soudain explosion. La détonation fut terrible, les vitres de la maison attenante, l'hôtel portant le n° 73 furent complètement brisées, ainsi que celles de la maison qui fait face à l'hôtel de Sagan, portant le n° 34, et qui est occupée par des membres bondiers.

Chez le charbonnier Pongel, notamment, pas un carreau n'est resté. On juge de l'émoi occasionné par l'explosion.

Le concierge a failli s'évanouir ; il en a été quitte pour une légère blessure à la jambe droite, c'est un véritable miracle qu'il n'ait pas été tué et que des passants n'aient pas été victimes de cet attentat.

On juge avec de ce qui aurait pu se produire si la boîte projetée par le concierge sur la chaussée avait fait explosion sous les roues d'un lourd camion.

A la preuve de nouvelle de l'explosion, M. Brongniard, commissaire de police du quartier des Invalides, s'est rendu rue Saint-Dominique, où il a procédé à une enquête minutieuse.

Après avoir interrogé le concierge, il a questionné les voisins pour tâcher de trouver un indice qui le mette sur les traces de l'auteur de cet attentat.

La princesse de Sagan était absente de Paris, il n'y a dans l'hôtel qu'un personnel restreint. Ces attentats ne peuvent rapporter de points, celui commis l'année dernière au ministère de l'hôtel du ministère de la Guerre, tout-de-fois, en ce qui concerne l'engin explosible.

#### Les dégâts

Le concierge a reconnu que vers minuit et demi, étant couché, il avait entendu le bruit d'une altercation devant la porte de l'hôtel. Il avait attribué ce tumulte à la présence de quelques ivrogne.

Comme nous le disons plus haut, les dégâts causés sont purement matériels. La maison visée par les auteurs de cette tentative n'est point celle qui est le plus confortablement pourvue de carreaux seulement ont été brisés. Mais toutes les vitres des immeubles situés en face, de l'autre côté de la rue, aussi bien que celles des deux hôtels voisins de celui de la princesse de Sagan, ont volé en éclat.

Aux numéros 30, 32, 34 et 36 de la rue Saint-Dominique, tous les carreaux des fenêtres ont été brisés. Rien en effet, même pour ceux des hôtels occupés au n° 65, par le duc d'Albufera et au n° 69, par le duc de Fallize. Le nombre des vitres brisées est de deux cent n'quatre.

#### L'enquête

Tandis que M. Brongniard faisait la constatation des dégâts, assurant que personne dans le voisinage n'avait été blessé, M. Guillot, chef de la police municipale, arrive sur les lieux, suivi bientôt de MM. Lozé, préfet de police, et Rieter, maire de l'arrondissement.

M. Lozé va et rendre compte par le concierge des divers détails de l'explosion et prend des ordres pour que M. Brongnard s'informât, dans les maisons où des dégâts étaient produits, s'il n'y avait pas de malheureux auxquels le défaut d'ouvrage ne permît pas de faire remplacer leurs carreaux brisés.

Il y a lieu de remarquer que cette tentative a été commise à quelques mètres des immeubles occupés naguère encore par l'ambassade d'Espagne, dont tous les annuaires parisiens indiquent encore l'adresse comme étant au n° 15 de la rue Saint-Dominique. Les auteurs de cette tentative criminelle, ignorant le changement de local de l'ambassade, ont-ils voulu diriger contre elle leurs manœuvres, afin de tirer vengeance de l'expulsion des anarchistes espagnols à Xérès ? C'est une question qu'on se pose.

On prétend du reste qu'une lettre est arrivée avant-hier à l'ambassade d'Allemagne, située maintenant boulevard de Courcelles, et, après être allée rue Saint-Dominique, et dans laquelle on avait, l'ambassadeur d'Allemagne que son hôtel serait *dynamité sous peu de jours*.

La lettre était signée : *Le Comité des anarchistes espagnols à Paris*.

On voit qu'ils ont tenu parole et que, soit simplement par erreur que l'ancien hôtel de l'ambassade a été dynamité.

A midi et demi, M. Brongnard a transmis sa procédure au procureur de la République et lui a envoyé le fragment de la boîte trouvé, qui est le seul vestige sur lequel la police municipal pourra baser ses recherches.

Dans les sous-sols de l'hôtel, on a trouvé deux cent cinq cartouches de dynamite qui permirent à M. Gravis, chef du laboratoire municipal, d'étudier que les substances pour réaliser leur projet, avaient employé une certaine de dynamite contenant environ deux cents grammes d'explosif. Cette somme, ensemble que, pour provoquer l'explosion, les malfaiteurs avaient fait usage de ces matières, ne pouvait dont le « Mouvement parisien » chère » ensemble la fabrication.

On ne croit pas que pour consommer leur attentat ils se seraient servi de cartouches de dynamite provenant du vol commis à Saint-Etienne.

Le juge désigné par le parquet pour procéder à une enquête en suite de cette explosion est M. Anquetin.

#### Une plaie

A une heure et demie, Gaston Phélet, de la princesse de Sagan on les curieux commencent à se rendre, les journaux vont leur train.

C'est ainsi que nous apprenons que les agents de la police de sûreté cette nuit à deux heures environ, remarquaient un individu dans cette rue aristocratique de deux hommes ayant des allures de rôdeurs.

Ils partirent en patrouille, a dit un des agents.

Ce langage incompréhensible pour le lecteur, le travail avait été fait par le commissaire de police de l'espagnol.

Les deux hommes, après avoir rapidement dépassé les agents et s'être rétablis vers, intrémité de la rue, probablement pour disposer leur lettre sanglante, se sont séparés, prétendant une des invalides.

C'est après ces deux individus que les agents ont lancé.

#### LE VOYAGE DE M. CAMBON

Alger, 29 février. — M. Cambon, continuera son voyage dans l'intérieur sans escorte.

Le gouverneur général est actuellement à El-Goléa, et rentrera par Biskra.

#### COURSES D'ENGHIEN

Paris 29 février. — Voici le résultat de courses d'Enghien :

Prix de 38-Gratien : 1er, Grassouillet ; 2e, Tunique ; 3e, Lancelot.

Prix de Sonnais : 1er, Tytol ; 2e, Apothéose ; 3e Nathalie.

Prix d'Orphée : 1er, Sans Peur ; 2e, Felice ; 3e, Vendurance.

Prix de Tavern : 1er, Bélage ; 2e, Lafrance ; 3e, Parmentier.

Prix de Lutzelbourg : 1er, Scaldino ; 2e, Satyre ; 3e Visigoth.

#### Le Pape et la France

Paris, 29 février. — Une dépêche de l'Agence Havas annonce, hier matin, que le Pape avait reçu de M. Carnot une lettre télégraphe le félicitant de son encyclique. Le Pape est, paraît-il, satisfait.

Un télégramme identique a été adressé à la République se serait départi de la réserve constitutionnelle.

#### Hôn Tripolitaine

Paris, 29 février. — Un télégramme de Tripoli dit qu'une agitation assez sérieuse régne dans cette ville. Elle s'est produite à la suite de nouvelles arrivées de Mecque. Environ 2.000 Arabes à l'entre que les autorités musulmanes avaient donné ordre aux Arabes de ne pas dépasser les frontières de la zone de garde territoriale.

#### LE CRIME D'IVRY

Paris 29 février. — Tous, avec commencer hier par Bohe m, l'accusé, M. Vaucy, Chappel, s'était enfin décidé à faire des aveux.

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 72

## LE NOM FATAL

TROISIÈME PARTIE

Un rossignol, caché dans un des massifs, chantait les notes sonores, mêlées dans la maison, tout était tranquille, endormi, comme mort.

Après avoir ouvert la porte d'entrée, Aurélie allume une lumière, et, elles montèrent à pas de loup, vivement, mais sans de marches de l'escalier, glissant sous leurs pas.

Elles furent longues à s'endormir, Paule revenant toujours à Octave, mais enfin la fatigue l'emporta. Elle s'endormit, elle, alors que lorsque le soleil était déjà haut.

Aurélie, inquiète, comptant à sa montre, une petite montre en argent accrochée à la cheminée :

— Il est trois heures et demie.

— Il est tard ! dit Paule.

— Sept heures, je n'ai que le temps.

Elle sortit à huit de la, elle, Aurélie, se peigna hâtivement, tordit son chevelure, puis, avant embrassé son amie, elle lui dit :

— Dors encore un peu, Paule-chérie. Je vais tout de suite à nous faire, pour le déjeuner. En attendant, je vais t'envoyer du chocolat.

— Oui, fais ces délices... M'entendre pas de soleil.

Puis Paule-Aurélie qui descendait l'escalier quatre à quatre, puis tout rentre dans le silence, et la jeune fille, rendu sensible, se prit à réfléchir.

Elle se trouvait sur le lit, les cheveux qui tombaient en quelques jours dans son existence.

Pour elle, tout avait changé.

Elle avait connu Octave.

Elle avait vu Paule.

Elle avait vu Paule qui l'adoraient à ses parents.

Mais ne l'avait-elle pas, lui, et son amour pu lui causer le plus de tout ?

Puis elle n'avait plus devant elle ce cauchemar horrible : la présence de M. Belanc.

Oh ! ce misérable ! jamais, jamais, quand qu'il arrivât, elle ne serait à lui maintenant !

Si elle le renvoyait, elle ne pourrait pas s'empêcher de lui cracher à la face toutes les injures que méritait son infame.

C'était lui, qui, après avoir blessé grièvement Octave, avait cherché ensuite à le déshonorer, à le perdre, à le pousser au suicide.

Elle ne voulait plus le voir, entendre même parler de lui.

Son nom seul lui faisait horreur, et c'était la peine de l'entendre prononcer qui le maintenait dans la ferme résolution de ne plus rentrer dans la maison paternelle.

A onze heures, comme elle l'avait dit, Aurélie monta dans la chambrette.

Elle paraissait très gaie. Elle chantonnait.

— Personne ne nous a demandées ce matin, hier soir. La concierge m'a demandé quel train nous avons pris. Je lui ai dit que nous avions pu arriver en train de nuit. Il faisait un clair de lune délicieux, pas de vent, pas de danger. Je lui ai dit tout, sauf l'illumination du lac Daumesnil, le feu d'artifice... J'ai reconnu que tout nous était splendide... qu'il était impossible de la décrire, d'en donner une idée... Elle s'est informée de toi, et elle sera bien aise de la voir. Et-tu petite fille ?

— Oui je suis habitée. Nous allons descendre.

— Le dîner, tu le veux, et le mettre de le journée en place... pour Paule, dans l'attente impatiente d'Octave... Il lui semblait que le nuit ne viendrait jamais... Pendant qu'elle le voyait à ses occupations, que les élèves étaient enfermées dans leurs classes, elle allait dans le petit jardin, respirait les fleurs, écoutant le chant des oiseaux et tous les bruits insaisis qui l'enlaçaient et la charmaient. Ce le sûlitude silencieuse dans laquelle elle avait vécu qu'en s'Angers... Sa pensée se reportait aux événements rapides qui venaient de se passer. Elle n'osait pas profiter encore qu'ils fussent réels... Il lui semblait sortir d'un rêve qui n'était terminé rapidement par le vue de celui qu'elle aimait ! Elle se demandait et s'était bien elle qu'était là, libre, près de lui... ! Si tout ce qui venait de se passer était bien vrai... Elle en doutait par moment. La voix anonyme des élèves qui s'échappait des fenêtres ouvertes la reportait vers la pension tenue par la sœur Sainte-Angélique, mais aussitôt un bruit qu'elle n'entendait pas là-bas, le sifflement aigu d'une locomotive ou le grondement d'un train qui passait, la ramenait en elle était, lui apprenait qu'elle était bien vraiment près d'une ville et qu'elle allait la voir.

Enfin, les classes se terminèrent.

Les élèves, en bande, se répandirent dans le jardin.

Les unes, les externes, prenaient leurs livres, cherchaient leurs paniers, pour sortir.

Les autres, les pensionnaires, commencaient dès les jeux qui allaient leur faire oublier le journée.

Aurélie courut à son amie.

— Personne ne nous a demandées ce matin, hier soir. La concierge m'a demandé quel train nous avons pris...